

Reçu 26/07



Monsieur le Maire
Mairie
26120 LA BAUME CORNILLANE

Rovaltain, le 25 juillet 2018

Nos réf : LB-OB/MD 49

Objet : Projet de PLU – Avis du syndicat mixte du SCOT

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis à notre syndicat le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune pour recueillir son avis.

Au vu des orientations et objectifs du SCOT et après l'analyse de la commission, notre bureau syndical a examiné le 13 juillet dernier votre projet de PLU ayant fait l'objet d'une présentation en séance par votre adjointe accompagnée de votre bureau d'études.

Notre bureau syndical a noté la qualité du travail et de la présentation qui lui en a été faite. Le Bureau a donné un avis favorable sur votre projet de PLU assorti des observations suivantes :

- Les éléments que vous avez pu nous apporter en séance concernant l'adéquation entre les objectifs de développement du PLU et la préservation de la ressource en eau notamment sur la défense incendie ont toute leur place dans le rapport de présentation de votre PLU,
- Le volume de logements prévus sera d'avantage cohérent avec le PADD si votre PLU précise explicitement la destination « hébergement touristique » pour certains anciens bâtiments agricoles.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir au syndicat mixte le dossier du PLU approuvé (en format numérique).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Lionel BRARD



Président

PJ : Délibération du bureau syndical du 13 juillet 2018

DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le **13 juillet 2018** à 8H30 se sont réunis à Alixan les membres du bureau

Etaient présent(e)s : Lionel BRARD, Xavier ANGELI, Jean-Louis BONNET, Michel BRET, Jacques DUBAY, Christian GAUTHIER, Philippe LABADENS, Fabrice LARUE, Marlène MOURIER, Jacques PRADELLE, Bénédicte ROSSI, Jean-Paul VALETTE.

Etaient excusé(e)s : Michel BRUNET, Patrick PRELON (pouvoir à M. LABADENS), Gérard REVOL, Franck SOULIGNAC (pouvoir à M. BRARD), Jean-Louis VASSY.

Date de convocation : 4 juillet 2018 - Nombre de délégués en exercice : 17 - Nombre de délégués présents : 12 - Nombre de pouvoirs : 2

Objet : Avis du Syndicat mixte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté le 23 mai 2018 de la commune de La-Baume-Cornillane.

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°17-37 du comité syndical déléguant au Bureau ou, le cas échéant au Président, l'émission des avis sur les documents d'urbanisme

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme transmis par la commune de La-Baume-Cornillane au SM SCoT le 23 mai 2018,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 5 juillet 2018,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son PLU,

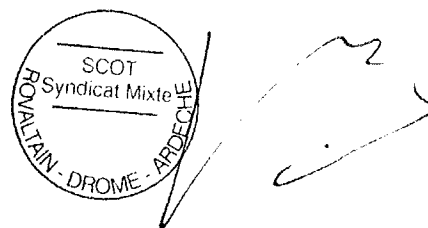
LE BUREAU SYNDICAL,

après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés soit 14 voix pour,

DÉCIDE :

- **de donner un avis favorable sur le projet de PLU de La-Baume-Cornillane.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Lionel BRARD**Président**